# New Carlisle

# SOUS RESERVE DE SON APPROBATION

PROVINCE DE QUEBEC MRC DE BONAVENTURE MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 5 SEPTEMBRE 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy

Carney, et de

Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent

Hocquard, Stephen Leberre et Robert Benwell

formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Sont également présents Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier et

Monsieur Cédric Leblanc, directeur des Travaux

publics et de l'urbanisme

## 2023-09-145 Ouverture de la séance

La séance débute à 19h35, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance, constate le quorum et déclare la session ouverte.

# 2023-09-146 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Prière et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance de août 2023
- 4. Adoption des comptes à payer de août 2023
- 5. Projet de résolution Renouvellement du programme de la taxe d'essence 2024-2028
- 6. Demande de contribution au programme « Petit Bedon » de l'École la Source (primaire Paspebiac)
- 7. Correspondance:
  - a) Lettre de Madame Katherine Smollett
  - b) Carte de la Famille Journeau
- 8. Affaires diverses -Varia (point ouvert)
- 9. Rapport des conseillers
- 10. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)

#### 2023-09-147 Approbation du procès-verbal des séances précédentes

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté tel que lu.

#### 2023-09-148 Approbation des comptes à payer de août 2023

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 113 822,13 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de août 2023.

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de août 2023.

Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

# 2023-09-149 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la

contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent

> présentement des négociations pour renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

pour la période 2024 - 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération

québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer

la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de

projets importants dans les communautés du

Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce

> programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de

réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a

demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir

une indexation de 3,5% par année;

# **CONSIDÉRANT QUE**

la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

# **CONSIDÉRANT**

l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

# CONSIDÉRANT QUE

la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

# CONSIDÉRANT QUE

les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

# **CONSIDÉRANT QUE**

les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers APPUYÉ DE : Stephen Leberre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de New Carlisle demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédéraleprovinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution

- au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard,
- à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest,
- à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland,
- au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser,
- au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez,

- aux députés Mesdames Diane LeBouthillier, députée de la Gaspésie Les Iles-de-la-Madeleine et Catherine Blouin, députée de Bonaventure,
- à la Fédération québécoise des municipalités
- et à la Fédération canadienne des municipalités.

# 2023-09-150 Ecole La Source de Paspébiac Nouveau programme « petits bedons »

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution financière de deux cents (200 \$) au nouveau programme de collations « petits bedons » de l'école La Source de Paspébiac

# 2023-09-151 Clôture de la séance

À 20h, il est proposé par la conseillère Madame Cindy Carney que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain

David Thibault



CANADA PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 26 septembre 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers: Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle

Cindy Carney, Stephen Leberre, Robert Benwell

Absent : Brent Hocquard (séance de la MRC)

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres présents forment quorum

#### 2023-09-xxx Ouverture de la séance

La séance débute à 19h00, Monsieur Thibault constate le quorum et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy Lise Belisle

#### 2023-09-152 L'ordre du jour (non modifié de l'avis de convocation)

- Refinancement du reglement 2018-382 (Backhoe)
  - A) Résolution d'adjudication
  - B) Résolution Concordance et courte échéance
- Soumission Eurovia Québec : Accepter une partie de la soumission et 2. autorisation de signature
- 3. Dossier Gaétan Durocher
- Lettre d'appui Family Ties projet New Horizons for seniors 4.
- Lettre d'appui Club de Tir Baie des Chaleurs 5.
- Commission scolaire Eastern Shores projet de construction 6.
- 7. Clôture de la séance

#### SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS 2023-09-153

Date Nombre de 26 septembre 2023 2

d'ouverture: soumissions:

Heure Échéance 10 h 4 ans et 2 mois d'ouverture :

moyenne:

Ministère des

Date d'ouverture : Finances du Québec 4 octobre 2023

123 000 \$ Montant:

**ATTENDU QUE** la Municipalité de New Carlisle a demandé, à cet égard,

par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée

d'émission:

du 4 octobre 2023, au montant de 123 000 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de

l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a recu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en

vertu de cet article.

# 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 500 \$	5,75000 %	2024
10 000 \$	5,70000 %	2025
10 500 \$	5,50000 %	2026
11 200 \$	5,55000 %	2027
81 800 S	5.45000 %	2028

Prix: 98,08900 Coût réel: 6,00777 %

# 2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN

9 500 \$	6,13000 %	2024
10 000 \$	6,13000 %	2025
10 500 \$	6,13000 %	2026
11 200 \$	6,13000 %	2027
81 800 S	6,13000 %	2028

Prix: 100,00000 Coût réel: 6,13000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la

soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE

NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre

APPUYÉ DE: Cindy Carney

# Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2023 au montant de 123 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-382. Ces billets sont émis au prix de 98,08900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

# 2023-09-154 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 123 000 \$ qui sera réalisé 4 octobre 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de New Carlisle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 123 000 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlementsd'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-382	123 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en

conséquence;

conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les ATTENDU QUE,

dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-382, la Municipalité de New Carlisle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PROPOSÉ PAR : **Clyde Flowers** Il est APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

# et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 4 octobre 2023;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 2. 4 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la directeur général greffier-trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	9 500 \$	
2025.	10 000 \$	
2026.	10 500 \$	
2027.	11 200 \$	
2028.	11 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	70 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-382 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

# 2023-09-155 Soumission 2023 Eurovia Québec

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de New Carlisle retient et autorise deux (2) sections de pavage :

- Une première section sur la rue Green, au nord de la route 132 d'une superficie de 820 m2 (planage 70mm -pavage 70mm ESG-14) devenu nécessaire suite aux inondations du 9 août dernier au coût de 56 867 \$ taxes en sus
- Une deuxième section sur la rue Green, au sud de l'intersection de la rue Mountsorrel (planage 70mm -pavage 70mm ESG-14) sur une superficie de 310 m2 au coût de 21 498,50 \$ taxes en sus. Cette section sera subventionnée en partie par la subvention PPA-CE.

QUE la directeur général greffier-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle la soumission 23-122 afin d'autoriser ces travaux.

# 2023-09-156 Carrefour Famille New Carlisle Family Ties

CONSIDÉRANT QUE Family Ties désire soumettre une demande de

financement dans le cadre du programme « Nouveaux

Horizons pour les ainés »

CONSIDÉRANT QU' il est favorable d'obtenir l'appui des organismes de la

communauté

**PROPOSÉ PAR:** Clyde Flowers **APPUYÉ DE:** Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle appuie le projet « Getting to know you » de Family Ties New Carlisle présenté au programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour les ainés et autorise la directeur général greffier-trésorier à signer la lettre.

# 2023-09-157 Club de tir Baie-des-chaleurs

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Tir Baie-des-Chaleurs désire soumettre une

demande de financement dans le cadre du programme

« Nouveaux Horizons pour les ainés »

CONSIDÉRANT QU' il est favorable d'obtenir l'appui des organismes de la

communauté

PROPOSÉ PAR: Cindy Carney
APPUYÉ DE: Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle appuie le projet « Atelier-rencontres Formation et équipements » de **Club de Tir Baie-des-Chaleurs** présenté au programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour les ainés et autorise le maire, Monsieur David Thibault, à signer la lettre.

# 2023-09-158 Commission scolaire Eastern Shores - Projet de construction d'une école

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- S'engage à ce que la pression et le début d'eau seront suffisants pour la protection incendie de la nouvelle école;
- Toutefois, dans l'éventualité ou le projet de construction d'un réservoir d'eau potable ne serait pas complété à temps pour permettre la réception définitive du projet de construction de la nouvelle école prévue décembre 2025, la construction d'une station de surpression temporaire assurant un début et une pression d'eau répondant aux besoins du système de protection incendie de l'école sera faite.

## 2023-09-159 Clôture de la séance

Denise Dallain

À 19h25, il est proposé par la conseillère Madame Cathy Lise Belisle que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier,

David Thibault

Le maire,